

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - Séance du 10 juillet 2023

Nombre de membres du conseil : 46	Quorum : 24
En exercice : 46	
Présents à la réunion (à l'ouverture) : 38	Date convocation : 04/07/2023
Pouvoirs de vote : 3	Date d'affichage : 04/07/2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix juillet, à dix-sept heures trente, les conseillers communautaires se sont réunis à la salle Saint Clair de Port Sainte Marie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Locales.

**Délibération n°80-2023 – Interventions Techniques  
Autorisation de Programme et Crédit de Paiement (APCP) –  
Travaux de voirie**

Acte rendu exécutoire après le dépôt en

Préfecture : 27 JUIL. 2023

Publication : 27 JUIL. 2023

Commune	Nom - Prénom	Présent	Suppléé par	Pouvoir à	Observation	Excusé	Absent
AIGUILLON	GIRARDI Christian	X					
	LARRIEU Catherine	X					
	LE MOINE Éric	X					
	ROSSET Lise			X	Pouvoir à MELON Christophe		
	LAFON Alain	X					
	BIDET Valérie	X			Arrivée à 17h45 – délibération 72-2023		
	MELON Christophe	X					
	BEUTON Michèle	X					
	JACOB Joël	X					
	LEVEUR Brigitte			X	Pouvoir à PEDURAND Michel		
PEDURAND Michel	X						
AMBRUS	LAFOUGERE Christian	X					
BAZENS	CASTELL Francis	X					
BOURRAN	PILONI Béatrice	X			Arrivée à 17h45 – délibération 72-2023		
CLERMONT-DESSOUS	CAUSERO J-Pierre	X					
	ORLIAC Dominique	X					
COURS	JANAILLAC Nicolas	X					
DAMAZAN	MASSET Michel	X					
	ROSSATO Stéphane	X					
	AGOSTI Christine	X					
FREGIMONT	PALADIN Alain	X					
GALAPIAN	LEBON Georges	X			Arrivée à 17h45 – délibération 72-2023		
GRANGES/LOT	BOÉ J-Marie	X					
LACEPEDE	CASSAGNE Sophie			X	Pouvoir à BOE Jean-Marie		
LAGARRIGUE	JEANNEY Patrick	X					
LAUGNAC	LABAT Jocelyne			X	Suppléée par GIBRAT Alain		
LUSIGNAN-PETIT	LAGARDE Philippe	X					
MADAILLAN	DARQUIES Philippe	X					
MONHEURT	ARMAND José	X					
MONTPEZAT d'AGENAIS	SEIGNOURET Jacqueline	X					

NICOLE	COLLADO François	X				
PORT-STE-MARIE	LARROY Jacques	X				
	GENTILLET J-Pierre	X				
	ARCAS Elisabeth	X				
	LIENARD Pascale	X			Arrivée à 17h45 – délibération 72-2023	
PRAYSSAS	BOUSQUIER Philippe	X				
	RUGGERI Aldo	X				
PUCH d'AGENAIS	MAILLE Alain		X		Suppléé par RAFFAELLO Thierry	
RAZIMET	TEULLET Daniel	X				
SAINT-LAURENT	TREVISAN Jocelyne	X				
SAINT-LEGER	SAUBOI Bernard	X				
SAINT-LEON	BUGER Nathalie	X				
SAINT-PIERRE de BUZET	YON Patrick					X
SAINT-SALVY	VISINTIN Jacques	X				
SAINT-SARDOS	MAS Xavier		X		Suppléé par FONTANILLE Pierre	
SEMBAS	LASCOMBES Aurore	X				
<i>Soit, pour cette séance :</i>			42	3		1

A été nommée Secrétaire de séance : Mme BUGER

**Délibération n°80-2023 – Interventions Techniques  
Autorisation de Programme et Crédit de Paiement (APCP) –  
Travaux de voirie**

*Acte rendu exécutoire après le dépôt en  
Préfecture :  
Publication :*

**Exposé des motifs :**

La Communauté de Communes a décidé de faire réaliser par l'entreprise des travaux de préparation et mise en œuvre d'enduits superficiels d'usure monocouche sur les voies communales.

Suite à la consultation des entreprises réalisée sur la période du 31/03/23 au 26/04/23, et analyse des offres, le marché a été attribué par décision du Président à la société EIFFAGE ROUTE DU SUD OUEST pour un montant global du marché de 650 000.00 € HT, soit 780 000.00 € TTC. Le marché est passé pour une durée de 24 mois renouvelable une année par tacite reconduction.

Une AP/CP (Autorisation de Programme et Crédit de Paiement) est une technique budgétaire et comptable permettant une gestion pluriannuelle des investissements. En l'adoptant, la Communauté de Communes peut s'engager sur le montant global d'un programme, et n'inscrire en crédit de paiement que les montants correspondant à ce qu'elle paiera réellement chaque année. Cet outil permet de ne pas faire supporter au budget d'un seul exercice l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice. Elle vise à disposer d'une vision sur les années futures de l'impact en termes d'inscription de crédits des opérations ou projets décidés par la communauté de communes.



**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** les statuts de la Communauté de Communes  
**Vu** la délibération n°43-2023 portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2023,  
**Vu** la décision n°06-2023 autorisant le Président à signer le marché n°T2023-01 avec l'attributaire retenu, à savoir : Eiffage Route du Sud-Ouest,  
Monsieur le Président propose d'inscrire au budget une autorisation de programme pour un montant de 780 000.00 € réparti sur 3 années ou crédit de paiement de 2023 à 2025,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré**  
*45 Voix pour - 0 Voix contre - 0 Abstention*

**Approuve** l'autorisation de programme en dépenses suivante :

Autorisation de programme	Montant Autorisation de Programme	Crédit de Paiement 2023	Crédit de Paiement 2024	Crédit de Paiement 2025
AP202301-Travaux de voirie - voies communales	780 000 €	180 000 €	300 000 €	300 000 €

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,  
Michel MASSET



La secrétaire de séance,  
Nathalie Buger

